

ETATS-UNIS – SAN FRANCISCO

**French Healthcare Corner @ J.P. MORGAN WEEK 2023**

DU 9 AU 11 JANVIER 2023

Dans le cadre de la Team France Export, CCI International Grand Est et Business France vous proposent de participer à la J.P. MORGAN WEEK, le plus grand événement annuel mondial dédié aux investissements dans le secteur de la santé.

Pendant 3 jours, vous pourrez rencontrer des investisseurs internationaux et initier des contacts avec des acteurs de l'industrie pharma, biotech et medtech en gagnant en visibilité en amont et tout au long de l'événement.

Le tout nouveau « French Healthcare Corner », un espace dédié aux sociétés françaises au cœur du Financial District de San Francisco, vous accueillera pour réaliser vos rendez-vous investisseurs, rencontrer des acteurs internationaux dans le secteur de la santé, participer à des sessions avec des experts et développer votre réseau d'affaires grâce aux événements privilégiés de networking.

**LES RAISONS DE PARTICIPER**

- ▶ **La conférence annuelle J.P. Morgan est le symposium le plus important au niveau international sur les investissements dans les soins de santé.** Elle réunit tous les ans à San Francisco les chefs de file de l'industrie, des entreprises émergentes à croissance rapide, des créateurs de technologies novatrices et des investisseurs à la recherche de pépites en biotech, medtech et e-santé.
- ▶ Secteurs représentés : **PHARMA / BIOTECH (40%), DIGITAL HEALTH (40%), MEDTECH (20%)**
- ▶ La Californie est l'Etat américain qui compte le plus d'investissements dans le secteur des Life Sciences. La Baie de San Francisco, historiquement connue comme le berceau des biotechnologies et de la Tech avec la Silicon Valley, est un carrefour incontournable pour les entreprises innovantes de biotech/pharma, d'e-santé et de medtech.  
**San Francisco arrive en tête des investissements aux Etats-Unis en Sciences de la Vie avec un total de 12 Mds USD en 2021, soit le tiers des levées de fonds du secteur dans le pays** (source : StartUp Health Insights).
- ▶ **Le French Healthcare Corner** est l'espace éphémère dédié aux sociétés françaises au sein duquel Business France et ses partenaires organiseront toutes les activités vous permettant de maximiser vos chances de réussite pour une belle levée de fonds !
  - Bootcamp de préparation en amont de l'événement (communication, stratégie de financement, implantation, témoignages d'entreprises...)
  - Espace dédié pour les RDV B2B
  - Speed meetings et sessions Lunch & Learn
  - Réception France et networking de qualité

En partenariat avec :

**DATE LIMITE D'INSCRIPTION : 18 NOVEMBRE 2022**

(DANS LA LIMITE DES PLACES DISPONIBLES)

**CONTACTS**

Alsace // Emmanuel BUTZ // T. 06 75 52 03 71 // [e.butz@grandest.cci.fr](mailto:e.butz@grandest.cci.fr)  
Champagne-Ardenne // Amandine PIHET // T. 06 25 42 47 54 // [a.pihet@grandest.cci.fr](mailto:a.pihet@grandest.cci.fr)  
Lorraine // Valérie MOTTI // T. 06 42 24 60 83 // [v.motti@grandest.cci.fr](mailto:v.motti@grandest.cci.fr)

• [teamfrance-export.fr/grandest](http://teamfrance-export.fr/grandest)

PRESTATIONS PROPOSEES

<p><b>NOS OFFRES</b></p> <p><b>French Healthcare Corner @ J.P. MORGAN WEEK 2023</b></p>	<p>Coût HT si votre entreprise <b>n'est pas éligible</b> à la subvention</p>	<p>Coût HT si votre entreprise <b>est éligible</b> à la subvention*</p>
<p><b>FORFAIT STANDARD</b></p>	<p><b>1 300 €</b></p>	<p><b>650 €</b></p>
<p><b>Masterclass de préparation</b> en amont de l'événement (stratégie de financement, conseils Communication, témoignages d'entreprises françaises, etc.)  <b>Accès au French Healthcare Corner et à la programmation</b>, au cœur du Financial District de San Francisco :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Speed Meetings</li> <li>○ Lunch &amp; Learn</li> <li>○ French Healthcare Reception</li> </ul> <p><b>Communication collective</b> en amont, pendant et après l'événement pour booster votre visibilité auprès de l'écosystème nord-américain de la santé</p> <p><b>Mise en relation avec des experts</b> (implantation, réglementaire, etc.) selon vos besoins</p>		
<p><b>FORFAIT PREMIUM</b> = FORFAIT STANDARD + ORGANISATION RDV SUR-MESURE + BOOST DE VISIBILITE</p>	<p><b>6 500 €</b></p>	<p><b>3 250 €</b></p>
<p><b>Offre Standard (voir plus haut)</b>  <b>+ Programme de rendez-vous personnalisés :</b>  <i>(pour optimiser votre déplacement à la J.P. Morgan Healthcare Conference 2023 !)</i>            Une organisation de rendez-vous d'affaires qualifiés et personnalisés par les experts Business France. Accompagnement à l'organisation de votre carnet de rendez-vous : orientations sur votre projet, sollicitation d'acteurs américains locaux et prise de rendez-vous ciblés.  <b>+ Boost de communication et visibilité</b>            Une courte vidéo de présentation de votre entreprise réalisée en amont de l'événement + communication individuelle pour gagner en visibilité</p>		
<p><b>Participant supplémentaire sur le French Healthcare Corner</b></p>	<p><b>750 €</b></p>	<p><b>375 €</b></p>
<p><b>Option Communication : Diagnostic de votre deck investisseur</b></p> <p>Business France analyse le support de présentation que vous utilisez pour présenter votre entreprise lors de vos sessions pitch ou rendez-vous investisseurs et vous suggère des pistes d'amélioration ou des adaptations pour le marché nord-américain.</p>	<p><b>975 €</b></p>	<p><b>975 €</b></p>
<p><b>Forfait organisation CCI International Grand Est</b></p>	<p><b>600 €</b></p>	<p><b>600 €</b></p>



Financé par l'Union européenne

\* La Région et le FEDER (via le programme opérationnel 2021-2027) sont susceptibles de vous accorder, pour toute inscription confirmée, une subvention pouvant aller jusqu'à 50% du coût net du forfait standard ou Premium et d'un participant supplémentaire (hors forfait organisation CCI), sous réserve d'une inscription au Programme Régional Export Grand Est 2023, sous réserve que votre entreprise remplisse les conditions d'éligibilité et qu'au minimum 3 entreprises participent à l'opération). Les conditions d'attribution de cette subvention restent à préciser pour 2023, votre conseiller CCI International vous en informera.

▶▶▶ CONTACTS

Alsace // Emmanuel BUTZ // T. 06 75 52 03 71 // [e.butz@grandest.cci.fr](mailto:e.butz@grandest.cci.fr)  
 Champagne-Ardenne // Amandine PIHET // T. 06 25 42 47 54 // [a.pihet@grandest.cci.fr](mailto:a.pihet@grandest.cci.fr)  
 Lorraine // Valérie MOTTIL // T. 06 42 24 60 83 // [v.mottl@grandest.cci.fr](mailto:v.mottl@grandest.cci.fr)

• [teamfrance-export.fr/grandest](http://teamfrance-export.fr/grandest)

CCI Grand Est - 10 Place Gutenberg – CS 20003 - 67085 Strasbourg Cedex – France



**bpi**france

Les dépenses engagées au titre de la manifestation peuvent être reprises dans le cadre de l'assurance prospection proposée par Bpifrance.



Chèque relance export

**Le dispositif d'aide national « Chèque Relance Export » est cumulable avec une aide régionale, sous réserve d'éligibilité, dans la limite des plafonds prévus par les règlements respectifs de chacun des dispositifs. Pour plus d'informations, contactez votre conseiller ou connectez-vous à :**

<https://www.teamfrance-export.fr/grandest/solutions/cheque-relance-export>

## PROGRAMME (COMMUNIQUE A TITRE INDICATIF, SUSCEPTIBLE D'ETRE MODIFIE)

### En amont :

- Masterclass sur l'approche d'investisseurs nord-américains en amont de l'évènement
- Diagnostic de votre deck investisseurs (optionnel)
- Campagne de communication pour annoncer votre présence à San Francisco.

### Du 9 au 11 janvier :

- Accès au French Healthcare Corner, un espace France dédié au cœur de San Francisco, pour réaliser vos RDV investisseurs et grands comptes
- Matinées de Speed-Meetings pour échanger de manière privilégiée avec des investisseurs et grands comptes
- Lunch & Learn tous les midis avec des experts, grands comptes et investisseurs nord-américains
- Soirée France pour rencontrer vos futurs partenaires et prospects lors d'un moment convivial
- Programmation de rendez-vous ciblés avec des investisseurs ou grands comptes santé en Amérique du Nord (Forfait Premium).

*Les équipes des bureaux Business France mettront tout en œuvre pour que les missions de prospection soient un succès. Elles ne peuvent toutefois pas s'engager sur un nombre minimum de rendez-vous.*

## ▶▶▶ CONTACTS

Alsace // Emmanuel BUTZ // T. 06 75 52 03 71 // [e.butz@grandest.cci.fr](mailto:e.butz@grandest.cci.fr)  
Champagne-Ardenne // Amandine PIHET // T. 06 25 42 47 54 // [a.pihet@grandest.cci.fr](mailto:a.pihet@grandest.cci.fr)  
Lorraine // Valérie MOTTI // T. 06 42 24 60 83 // [v.motti@grandest.cci.fr](mailto:v.motti@grandest.cci.fr)

• [teamfrance-export.fr/grandest](https://teamfrance-export.fr/grandest)

CCI Grand Est - 10 Place Gutenberg – CS 20003 - 67085 Strasbourg Cedex – France



ETATS-UNIS – SAN FRANCISCO

**French Healthcare Corner @ J.P. MORGAN WEEK 2023**

DU 9 AU 11 JANVIER 2023

**A retourner complété à :**

 CCI International Grand Est  
 10 place Gutenberg - CS 20003  
 67085 Strasbourg Cedex

**Ou par mail à votre conseiller**

Si vous souhaitez que la référence de votre bon de commande soit reportée sur la facture qui vous sera envoyée vous devez **obligatoirement l'indiquer sur ce bon d'acceptation/inscription.**

REFERENCES	
Dossier suivi par (nom de votre conseiller international) :	
Bon d'acceptation/inscription à retourner avant le : <b>18 novembre 2022</b>	
IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
N° de bon de commande client à reporter sur la facture :	
Raison Sociale :	SIRET (obligatoire) :
Nom :	Fonction :
Activité :	Site Internet :
Adresse :	
CP :	Ville :
Adresse de facturation (si différente) :	
Tél. Portable :	Mail :

Participe à French Healthcare Corner @ J.P. MORGAN WEEK du 9 au 11/01/2023	
<input type="checkbox"/> <b>FORFAIT STANDARD</b>	1 300 € HT
<input type="checkbox"/> <b>FORFAIT PREMIUM</b>	6 500 € HT
<input type="checkbox"/> <b>Participant supplémentaire</b> ..... participant(s) x 750 € HT =	..... € HT
<input type="checkbox"/> <b>Option Communication : diagnostic de votre deck investisseur</b>	975 € HT
<input checked="" type="checkbox"/> Forfait organisation CCI International Grand Est	600 € HT
	TOTAL HT
	TVA 20 %
	TOTAL TTC

Je joins un RIB et un chèque de 50 % du montant TTC, soit ..... € TTC, établi à l'ordre de « CCIRGE » et envoyé à : CCI Grand Est - Direction International - CS 20003 - 67085 STRASBOURG CEDEX. Solde à régler à réception de facture.

Ou je procède au paiement **par virement bancaire** aux coordonnées suivantes : BANQUE POPULAIRE ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE - IBAN : FR76 1470 7501 8070 2198 5594 514 - Adresse SWIFT (BIC) : CCBPFRPMTZ

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de vente indiquées en annexe et les accepte.

Fait à .....

Le .....

**Signature + cachet de l'entreprise**
*Précédée de la mention « Bon pour accord »*
**CCI Grand Est - 10 Place Gutenberg – CS 20003 - 67085 Strasbourg Cedex – France**

« Les destinataires des données sont les CCI du Grand Est. Les finalités du traitement consistent en la mise en œuvre de la mission de service public des CCI (art. L710-1 du code de commerce). Durée de conservation des données personnelles : 3 ans à compter de la fin de la relation contractuelle ou de la collecte. Les responsables conjoints du traitement sont les Présidents des CCI territoriales du Grand Est et le Président de la CCI Grand Est pour les activités de CCI International. La CCI est également susceptible de vous inviter à ses événements, de vous adresser ses offres commerciales et ses enquêtes. Conformément au règlement européen du 27 avril 2016 sur la protection des données des personnes physiques, vous disposez des droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et d'opposition aux données vous concernant. Vous pouvez exercer ces droits sur simple demande à l'adresse suivante : dpo@grandest.cci.fr ou CCI Grand Est 10 rue Claude Gelée BP41071 88051 Epinal cedex 9. Autorité auprès de laquelle vous pouvez introduire une réclamation : CNIL www.cnil.fr. »

## 1. OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Les dispositions qui suivent sont constitutives des conditions générales de vente (C.G.V.) des prestations commercialisées par la CCI GRAND EST dans le cadre des activités déployées par CCI International GRAND EST avec, le cas échéant, l'appui du réseau d'Enterprise Europe Network. Des conditions particulières pourront, le cas échéant, déroger aux présentes conditions générales de vente ou les compléter par des clauses spécifiques contenues dans la proposition commerciale. Toute condition contraire opposée par le Client sera donc, à défaut d'acceptation expresse, inopposable à la CCI GRAND EST, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. Les conditions générales d'achat du Client sont inapplicables.

Le fait que la CCI GRAND EST ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes conditions générales de vente, ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque des dites conditions.

Toute commande de prestations commercialisées par la CCI GRAND EST suivie du règlement par le Client d'une avance sur participation ou au comptant, entraîne et implique l'adhésion entière et sans réserve de ce dernier aux présentes conditions générales de vente.

Dans la prestation d'Enterprise Europe Network et de CCI International GRAND EST ne sont pas inclus sauf mention spécifique dans le bulletin d'acceptation : les transports à l'intérieur du pays où se déroule la mission, les frais de restauration non prévus au programme, la participation d'une 2ème personne pour la même entreprise, les frais éventuels d'acheminement de documentation et /ou d'échantillons, le dédouanement de ces derniers et les frais d'excédent de poids, l'assistance d'un interprète, les dépenses personnelles, les frais de visas.

## 2. MODALITÉS D'INSCRIPTION ET DE RÈGLEMENT

### 2.1 / Proposition commerciale

Une proposition commerciale à laquelle sera joint un bulletin d'acceptation ou un devis sera adressé à l'entreprise concernée. Cette offre mentionnera les conditions d'exécution et les conditions financières retenues.

### 2.2 / Acceptation de l'offre proposée et inscription

Les entreprises confirmeront leur participation en retournant, avant la date de clôture des inscriptions, à la CCI GRAND EST :

- Le bulletin d'acceptation dûment complété et signé par une personne habilitée au sein de l'entreprise,
- Un acompte de 50% du montant total TTC de la facture à la commande.

Le bulletin d'acceptation matérialise l'engagement de l'entreprise et l'acceptation des Conditions Générales de Vente. A réception du bulletin d'acceptation, la CCI GRAND EST retournera à l'entreprise une facture acquittée correspondant à l'acompte reçu.

Le solde est exigible 15 jours avant le début de la mission ou de la fourniture programmée des prestations.

**Cas particulier :** Pour les prestations concernant l'offre de préparation, comprenant par exemple les ateliers techniques, les rencontres expert, l'éclairage réglementaire, les diagnostics export, les fichiers : le prix de la prestation est payable à la commande, sauf stipulation expresse de la part de la CCI GRAND EST.

### 2.3 / Engagements des parties

Les conditions financières et techniques de la prestation n'engagent la CCI GRAND EST que si le bulletin d'acceptation et l'acompte sont retournés avant le délai précisé sur le bulletin d'acceptation.

La réception des pièces indiquées en 2.2 constitue la condition impérative du démarrage de la prestation par la CCI GRAND EST.

Le Client s'engage à bénéficier de la (ou des) prestation(s) choisie(s) et validée(s) au préalable avec les services de la CCI GRAND EST et à suivre le programme tel qu'il est proposé dans l'offre.

### 2.4 / Subventions éventuelles

La confirmation par la CCI GRAND EST du bon de commande rend exigible l'intégralité des sommes dues. Le droit aux subventions étant soumis à des conditions d'éligibilité, il appartient à l'entreprise de vérifier son éligibilité auprès de la Région Grand-Est.

### 2.5 / Facturation complémentaire

Si des prestations complémentaires par rapport à la teneur de la proposition commerciale sont rendues au Client, la CCI GRAND EST émettra une facture spécifique mentionnant le prix de la prestation concernée dans le mois qui suit le retour du déplacement. Elle devra être réglée sous 30 jours fin de mois.

## 3. PÉNALITÉS EN CAS DE NON-PAIEMENT

Le non-paiement à leur échéance des factures émises entraînera, après une mise en demeure préalable adressée par lettre recommandée restée sans effet :

- L'application de pénalités d'un montant égal à trois fois le taux d'intérêt légal (Art. L.441-6 du Code de Commerce),
- L'application d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 €,
- L'exigibilité immédiate de la somme restant due à la CCI GRAND EST.

## 4. CONDITIONS D'ANNULATION DE LA PRESTATION

### 4.1 / Du fait de la CCI GRAND EST

Postérieurement à la diffusion de la proposition commerciale et quelles qu'en soient les causes, la CCI GRAND EST se réserve le droit d'annuler ou de reporter la prestation. Une information écrite sera adressée aux Clients et leur acompte sera remboursé, à l'exclusion de toute indemnité supplémentaire.

### 4.2 / Du fait du Client

En cas d'annulation du fait du Client, la CCI GRAND EST sera en droit de conserver l'acompte et de facturer les prestations résiduelles à hauteur des dépenses réelles qu'elle aura déjà engagées.

### 4.3 / Force majeure

Les cas de force majeure, notamment les grèves, guerres, boycott de produits français, etc., ou tout autre événement imprévisible, irrésistible et insurmontable, indépendant de la volonté de la CCI GRAND EST et entravant les prestations en constituant un obstacle définitif à l'exécution de ses fournitures et prestations, suspendent de plein droit les obligations de la CCI GRAND EST et la dégagent de toute responsabilité ou dommage pouvant en résulter.

Sont assimilées à un cas de force majeure les mesures prises par une autorité instituée dans le cadre de la lutte contre une crise sanitaire de type COVID19 empêchant la fourniture de la prestation.

Dans ce cas, le Client a la faculté de résilier sa participation en adressant à la CCI GRAND EST une lettre recommandée avec AR et la CCI GRAND EST lui remboursera les sommes versées, à l'exception des frais d'organisation qu'elle aura engagés, ou délivrera, au choix du Client, un avoir du même montant.

## 5. INFORMATION ET CONFIDENTIALITÉ

**5.1 /** Le Client s'engage à transmettre à la CCI GRAND EST toutes les informations nécessaires à la bonne réalisation de la prestation. Le Client s'engage à honorer les rendez-vous, à réaliser les démarches et travaux lui incombant dans le cadre du projet et à informer régulièrement la CCI GRAND EST de son évolution. Le Client précisera si ces données revêtent un caractère confidentiel ou si elles peuvent être exploitées par la CCI GRAND EST en vue d'enrichir ses programmes d'action ou ses prestations.

**5.2 /** La CCI GRAND EST s'engage à prendre les mesures nécessaires, notamment vis-à-vis de son personnel, pour que soient maintenus confidentiels les informations et documents de toute nature, relatifs au Client, qui lui sont communiqués pour ou à l'occasion de la réalisation de la prestation. De la même manière, elle s'oblige à traiter comme strictement confidentiels les résultats de la prestation, sauf autorisation spéciale et écrite du Client.

**5.3 /** La CCI GRAND EST pourra mentionner le nom du Client dans ses références institutionnelles (notamment avec le Conseil Régional ou l'Etat) et commerciales.

## 6. RESPONSABILITÉS

La CCI GRAND EST ne peut être tenue pour responsable de l'utilisation par le Client des informations qui lui auront été transmises par la CCI GRAND EST, celle-ci n'ayant qu'une obligation de moyens.

La CCI GRAND EST dispose d'une assurance responsabilité civile en sa qualité de prestataire. Toutefois, la CCI GRAND EST n'assume aucune responsabilité en ce qui concerne les risques, dommages encourus et accidents de toute nature pouvant survenir à l'occasion d'une mission ou d'un salon. Le Client est par conséquent invité à souscrire à ses frais toutes assurances rendues nécessaires. Le Client devra notamment être titulaire d'une police d'assurance le garantissant pour les dommages qu'il encourt et ceux causés aux tiers dont il serait reconnu responsable. Plus spécialement, les Clients et leurs assureurs renoncent à tous recours contre la CCI GRAND EST.

## 7. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

La CCI GRAND EST demeure seule propriétaire des droits portant sur la propriété intellectuelle intégrés dans ses prestations, de son savoir-faire et du contenu des rapports rédigés par ses services ou ses partenaires.

## 8. INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Les données collectées recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la base de gestion de la relation client. Les destinataires des données sont les services de la CCI GRAND EST, de Business France et de leurs entités rattachées (pour certaines situées hors Union Européenne), aux membres du dispositif français d'appui à l'internationalisation de l'économie française et leurs sous-traitants techniques, à CCI France en sa qualité de tête de réseau et aux services d'État au titre de l'évaluation des prestations fournies. Conformément au règlement européen du 27 avril 2016 sur la protection des données des personnes physiques et la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, le Client dispose des droits d'accès, de rectification, d'opposition pour justes motifs et de limitation des données le concernant. Il peut exercer ces droits sur simple demande à l'adresse suivante : [dpo@grandest.cci.fr](mailto:dpo@grandest.cci.fr) ou par courrier postal : DPD, CCI Grand Est 10 rue Claude Gelée BP41071 88051 Epinal cedex 9. Le responsable du traitement est le Président de la CCI GRAND EST. Base juridique du traitement : mission de service public de la CCI (art. L710-1, 3° du code de commerce). Autorité auprès de laquelle le Client peut introduire une réclamation : CNIL [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr), 3 place de Fontenoy TSA 80715 75334 Paris cedex 07.

## 9. LITIGES

Les présentes conditions générales de vente sont soumises au seul droit français.

Les Parties rechercheront une solution amiable à tout différend pouvant survenir entre elles, et de préférence par la voie de la médiation.

A défaut de règlement amiable, tout litige ou toute contestation se rapportant à l'application, l'interprétation ou l'exécution des présentes conditions générales de vente sera porté devant les juridictions françaises territorialement compétentes par rapport au siège de la CCI.